

AFFAIRE N° 26/5. - Aménagement de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE du CHATEAU MORANGE - Approbation de l'avant-projet (2ème tranche).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la Maison des Jeunes et de la Culture de Chateau Morange, une première tranche des travaux, confiée à Monsieur Gilbert LAURET, Entrepreneur en Bâtiments, comprenant la réfection du Chateau Morange proprement dite, a été réceptionnée le 24 JUIN 1970.

L'étude d'une deuxième tranche, relative à la réalisation des plateaux, a été confiée au Cabinet HEBBRARD qui, sollicité par les services de la Mairie, vient de me faire parvenir un dossier.

Afin de pouvoir donner suite à cette affaire, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cet avant-projet.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté, à l'unanimité.

Approuvé

Sr Denis le 9 septembre

1971

*

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

Pour C. C. C.

Le Directeur des Affaires Financières

Signé: M. C. Alarcou